

Savoir réagir face aux risques majeurs



Document à conserver

Document d'information communal
sur les risques majeurs **Dicrim**

Sommaire

Informations générales

Se préparer contre les risques majeurs.....	p 2
Les numéros d'urgence.....	p 3
Les moyens d'alerte	p 3
Les bons réflexes.....	p 4
Les recommandations en cas d'évacuation.....	p 4
Le kit d'urgence.....	p 5



Réalisé par la Mairie d'Oudon en septembre 2025

Les risques naturels

Inondation et rupture de digue	p 6
Tempête et tornade	p 7
Températures extrêmes.....	p 8
Mouvements de terrain.....	p 9

Les risques sanitaires

Crise sanitaire.....	p 10
----------------------	------

Les risques technologiques

Incendie	p 11
Accident de transport	p 12

Se préparer contre les risques majeurs

Un risque majeur est un événement d'origine technologique ou naturelle, pouvant entraîner des dommages sur les personnes, les biens et l'environnement. Il est peu fréquent mais peut entraîner de graves conséquences.

Ce document, élaboré par la Commune, présente les risques majeurs présents sur Oudon et les consignes de sécurité à suivre en cas d'événements graves. Il est distribué dans chaque foyer et doit être conservé.



Lorsqu'un événement majeur a lieu, chaque acteur local a un rôle à jouer. Les pouvoirs publics doivent organiser les moyens mis en place.

Le maire, garant de la sécurité de ses administrés, doit établir un Plan communal de sauvegarde (PCS) afin de protéger les habitants et réagir efficacement en cas d'événement. Il est consultable en ligne sur www.oudon.fr. Les services communaux et les services de secours doivent protéger les personnes, les biens et l'environnement. Les habitants doivent respecter les consignes de sécurité.

Les numéros d'urgence

Police

17

Pompiers

18

Samu

15

N° d'urgence
par SMS

114



N° d'urgence GRDF : 0800 473 333

N° d'urgence Enedis : 09 726 750 26

N° d'urgence
unique

112

Les moyens d'alerte

En cas d'événement grave, l'alerte peut être donnée par différents canaux selon sa nature.

- **Cloches de l'église** : elles sonnent de manière spécifique.
- **Hauts parleurs mobiles** : une voiture diffusant les consignes de sécurité et une sirène peut circuler dans les rues de la commune.
- **Panneaux d'affichage** : différents panneaux d'affichage municipaux peuvent être mobilisés pour les consignes de sécurité. D'autres panneaux peuvent être installés sur les secteurs concernés.
-  **IntraMuros** : Des notifications d'alerte peuvent être envoyées aux personnes utilisant l'application IntraMuros.
- **Site Internet et réseaux sociaux de la Commune** : www.oudon.fr /
 OudonEtMoi /  oudon44521
- **Médias** : la presse (Échos d'Ancenis, Ouest-France et Presse Océan) et les radios locales (Ici Loire-Océan)
- **FR-Alert** : il s'agit d'un système d'envoi d'alerte sur tous les téléphones portables présents dans la zone en danger.
- **Responsables de secteur d'alerte** : des habitants volontaires sont responsables d'un secteur d'alerte afin de relayer les consignes de sécurité au plus vite.

Une fois l'alerte donnée, il est important de continuer à s'informer sur IntraMuros, le site Internet et les réseaux sociaux de la Commune, en consultant les médias locaux (radios ou presse) ou en lisant les informations des panneaux d'affichage. Cela permettra de suivre l'évolution de l'événement et de connaître les mesures mises en place par les autorités.

Un registre pour les personnes vulnérables

La Commune tient un registre des personnes vulnérables pour permettre leur suivi et accompagnement lors de risques majeurs. L'inscription se fait à l'accueil de la mairie ou sur www.oudon.fr page CCAS.

Les bons réflexes

Lorsqu'un événement majeur a lieu, certains comportements sont à adopter afin de se mettre en sécurité. Après l'alerte, il est important de :



Se mettre à l'abri sans braver le danger.



S'informer et respecter les consignes de sécurité.



Limiter ses déplacements pour ne pas se retrouver bloqué dans la circulation et gêner l'intervention des secours.



Arrêter la ventilation, le chauffage et la climatisation, si possible.



Limiter l'utilisation des téléphones afin de libérer les lignes pour les appels d'urgence.



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils sont pris en charge par le personnel dans le cadre du Plan particulier de mise en sûreté (PPMS).

Recommandations en cas d'évacuation

L'évacuation peut être ordonnée dans des cas très particuliers. Elle doit être appliquée uniquement sur demande des autorités. Dans ce cas, il est important de suivre les consignes indiquées dans l'alerte. Voici quelques recommandations :

- **Rassembler ses affaires indispensables** (papiers d'identité, médicaments, argent liquide) dans un sac bien fermé ;
- **Couper le gaz et l'électricité** ;
- **Rejoindre le lieu de regroupement indiqué** ;
- **Rester à l'écoute des autorités et respecter leurs consignes** délivrées à la radio ainsi que sur les sites et réseaux sociaux de la Commune et de la Préfecture ;
- **Les enfants présents à l'école seront pris en charge par le personnel** dans le cadre du Plan particulier de mise en sûreté (PPMS).

Les animaux de compagnie ne sont pas toujours autorisés sur les lieux d'accueil. Dans ce cas, ils doivent être mis à l'abri sur les hauteurs. S'ils peuvent être emmenés, il faut prévoir des croquettes et leur carnet de santé (les animaux doivent être pucés ou tatoués).

Le kit d'urgence

Les citoyens aussi peuvent prévoir des dispositifs en cas de risque majeur. Un kit d'urgence peut être préparé à l'avance et vérifié une fois par an.



Nécessaire de toilette
(brosse à dent, papier toilette, lingettes...)



Médicaments



Trousse de secours
(alcool, pansements, compresses...)



Radio à piles



Piles et chargeurs



Photocopies des documents essentiels dans une pochette étanche
(carte d'identité, passeport, ordonnances, carte vitale, contrats d'assurance...)



Eau potable en bouteille
(6 litres par personne)



Denrées non périssables
qui ne nécessitent pas de cuisson

Double des clés
(maison, voiture)



Couteau multifonction



Argent liquide



Lampe de poche à piles



Jeux et livres

Les niveaux de vigilance



Vert Pas de vigilance particulière.



Jaune Rester attentif, des phénomènes localement dangereux sont prévus.



Orange Être vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus.



Rouge Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.

Inondation et rupture de digue



Les inondations sont généralement provoquées par le débordement de cours d'eau en automne ou en hiver, lorsque se conjuguent fortes pluies et sols saturés. Elles sont souvent prévisibles plus de 24 h à l'avance.

 Les principaux secteurs à risque sont la route de Ferry au niveau du ruisseau du Vaud et le chemin du Rio au niveau du centre équestre.

Les bons réflexes à adopter

Avant

- **S'informer** notamment sur www.vigicrues.gouv.fr.
- **Protéger sa maison** (obturer les entrées d'eau, fermer les portes et les fenêtres, surélever le mobilier, placer les produits polluants ou toxiques en hauteur).
- **Garer sa voiture sur un point haut.**
- **Se préparer à une évacuation et prévoir son kit d'urgence étanche.**

Pendant



Couper le gaz et l'électricité.



Monter en hauteur, à l'étage.



Rester à l'abri et s'informer.



Ne pas s'engager sur une route inondée.



Tempête et tornade

Des vents parfois violents apparaissent lors d'une perturbation atmosphérique, par différence de pression et de température. Les tempêtes (une vitesse de vent supérieure à 89 km/h) peuvent avoir des conséquences importantes sur les personnes et le matériel notamment en atteignant les installations électriques et en entraînant la chute d'arbres ou d'objets. Elles sont souvent prévisibles plus de 24 h à l'avance.



L'ensemble de la commune est concerné par ce risque.

Les bons réflexes à adopter

Avant

- **S'informer** notamment sur www.meteofrance.fr.
- **Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent.**
- **Se mettre à l'abri.**

Pendant



Couper le gaz et l'électricité.



Ne pas se promener en forêt ou dans les parcs et jardins.



Ne pas intervenir sur les toitures.

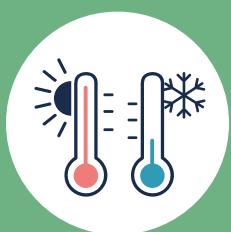


Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol.



Être vigilant aux chutes potentielles d'objets.

Températures extrêmes



On qualifie un épisode de températures extrêmes (grand froid comme canicule) lorsque les températures atteignent des valeurs nettement inférieures ou supérieures aux normales saisonnières, de jour comme de nuit.

Les bons réflexes à adopter

Avant

- **S'informer** notamment sur www.meteofrance.fr.
- **Isoler son logement.**
- **Bien entretenir son système de chauffage.**

Pendant



Limiter les sorties et les activités physiques intenses.

En cas de grand froid



S'habiller chaudement.



Se protéger des chutes de neige.

En cas de canicule



Manger normalement et s'hydrater suffisamment.



Se rafraîchir régulièrement.



Fermer ses volets et les fenêtres la journée.

Mouvement de terrain



Les mouvements de terrain peuvent être lents, parfois imperceptibles, déformant progressivement les sols et endommageant les constructions. Ils peuvent également être rapides, soudains et brutaux, pouvant mettre en danger les personnes et occasionner des dégâts matériels importants.

 Les principaux secteurs à risque sont Le Plessis (secteur 7), La Poulière (secteur 29), Vauvressix (secteur 20) et La Marzelière (secteur 31).

Attention, en cas de séisme, des répliques peuvent avoir lieu.

Les bons réflexes à adopter

Avant

- **Possibilité de réaliser un diagnostic de vulnérabilité de son logement.**
- **Repérer les endroits pour se protéger** (loin des fenêtres, sous un meuble solide).
- **Préparer son kit d'urgence.**

Pendant



S'abriter sous un meuble solide, loin des fenêtres ou s'éloigner des bâtiments si une sortie est à proximité.



Ne pas prendre l'ascenseur.



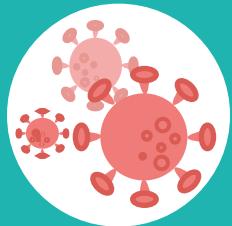
Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.



S'éloigner des lignes électriques et des structures pouvant s'effondrer.



En voiture, ne pas sortir et s'éloigner des bâtiments.



Crise sanitaire

Le risque sanitaire dépend de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'individu. Une épidémie est le développement et la diffusion rapide d'une maladie parmi la population. Une pandémie est une épidémie qui s'est répandue rapidement à travers le monde.

Les bons réflexes à adopter

Avant

- **Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon** (ou du gel hydroalcoolique).
- **Aérer les pièces.**
- **Éviter les contacts avec une personne malade.**

Pendant



Utiliser un mouchoir en papier à usage unique et le jeter après utilisation dans une poubelle.



Se couvrir la bouche et le nez lors d'un éternuement.



Éviter les lieux fréquentés.



Respecter les consignes émises par les pouvoirs publics (gestes barrières, port du masque...).



En cas de symptômes caractérisés (fièvre, toux...): appeler son médecin traitant ou à défaut le 15.

Incendie



En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine. Les périodes de sécheresse, canicule ou de vent fort sont particulièrement propices à leur développement. Un mégot, une braise, une étincelle peuvent suffire à faire partir des hectares en fumée.

📍 Les zones boisées sont particulièrement à risque. Il s'agit de La Vallée (secteur 13), La Durandière (secteur 19), Vauvressix (secteur 20), La Pilardière (secteur 23), Omblepied (secteur 30), les rives de la vallée du Havre (secteurs 1, 7, 6, 8, 9 et 15) et du Vaud (secteurs 4 et 5).

Les bons réflexes à adopter

Avant

- Débroussailler autour de son terrain.
- Jeter ses mégots dans un cendrier, réaliser les barbecues ou ses travaux loin de la végétation et prévoir un extincteur à portée de main.
- Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteille de gaz) dans un abri fermé, éloigné de l'habitation.

Pendant



Couper le gaz et l'électricité.



Rentrer le mobilier de jardin et éloigner les combustibles.



S'abriter, fermer et arroser les portes, fenêtres et volets.



Occulter les aérations et les bas des portes avec des linges mouillés.



Se couvrir le nez et la bouche avec un linge humide.



Accident de transport

Le transport de personnes implique des risques d'accidents routiers, fluviales et ferroviaires avec potentiellement de nombreux individus impliqués et / ou de nombreuses victimes. Ces incidents peuvent entraîner des pertes humaines, des blessures graves et des conséquences psychologiques.

Le transport de matières dangereuses (TMD) peut s'effectuer par les voies routières, ferroviaires, fluviales ou encore par les canalisations. Ces convois sont strictement réglementés mais le risque d'un accident n'est jamais nul. Les principaux dangers liés au TMD sont : l'explosion, l'incendie et le nuage toxique.

Les bons réflexes à adopter

En cas d'accident de transport de personnes

Pendant



S'abriter et fermer les portes, fenêtres et volets.



Couper le gaz.



Être prêt à recueillir et / ou aider des personnes.

En cas d'accident de transport de matières dangereuses

Avant

- Se préparer à un confinement et prévoir son kit d'urgence étanche.
- Bien isoler son logement.



S'abriter, fermer et arroser les portes, fenêtres et volets.



Occulter les aérations et les bas des portes avec des linges mouillés.



Ne pas téléphoner et ne pas fumer.

Liste complète des risques majeurs

Les risques majeurs présentés dans ce livret sont les principaux recensés sur la commune d'Oudon ou ceux qui concernent le plus les habitants. D'autres risques existent comme la cyber-attaque. Retrouvez la liste complète sur le site